

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme **GENTY** Béatrice, Maire.

Date de convocation : jeudi 12 décembre 2024

Etaient présents : Béatrice **GENTY**, Patrice **BUCHET**, Nadège **BOZIO**, Marlène **FLACELIÈRE**, **BLANDIN** Carl, Angélique **ALLOIN-CORDIER**, Jean-Louis **DELAUX**, Élodie **CINI**, Sandra **MATHÉ**, Fabien **LLORENS**, Bernard **JALLET**, Thierry **ALLAIX**.

Absent ayant donné pouvoir :

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : **BOZIO** Nadège

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Madame le Maire expose des rajouts à l'ordre du jour :

- **Modification du tableau des effectifs**

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du 7 novembre deux mille vingt-quatre est adopté par l'ensemble des élus présents.

**Modification des tarifs de la garderie
Délibération 2024-050**

Vu la délibération 2012/04/021 portant révision des tarifs des différents services publics assurés ;

Vu la délibération 2013/08/035 portant augmentation du tarif restaurant scolaire ;

Vu la délibération 2014/08/048 portant maintien des montants de la redevance garderie ;

Vu la délibération 2016/08/030 portant augmentation du tarif garderie ;

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une modification des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1 janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

- **APPROUVE** l'augmentation la redevance garderie à 4,50 euros au lieu de 4,00 euros actuellement par enfant et par jour avec un forfait pour 10 jours et plus de 45,00 euros pour un enfant, de 72,00 euros pour deux enfants et 94,50 euros pour trois enfants.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1 janvier 2025.

**Modification du règlement de la salle polyvalente
Délibération 2024-051**

Vu la délibération N°2018/08/33 du règlement de la salle polyvalente ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement de la salle polyvalente concernant la pose des décorations de Noël à l'intérieur de la salle pendant cette période de fête.

Ajout :

À la période des fêtes de fin d'année, la salle est décorée par des guirlandes, des boules et un sapin de Noël. Cette décoration est mise en place pour satisfaire les différents événements récurrents à cette période : arbre de Noël, repas de fin d'année, cérémonie des vœux. La personne louant la salle en cette période-là, ne doit pas retirer ni modifier les décorations.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 11 Contre : 1

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente.

| |
|--|
| Modification du tableau des effectifs |
|--|

| |
|------------------------------|
| Délibération 2024-052 |
|------------------------------|

Madame le Maire fait savoir que Madame CLÉMENT Manon a demandé une augmentation de ses heures ainsi qu'une augmentation de son échelon, suite de la surcharge de travail requise pour son poste.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

- **De SUPPRIMER** le poste d'adjoint administratif de grade de catégorie C, contractuel, à temps non complet de 29/35 -ième.
- **De CRÉER** le poste d'adjoint administratif de grade de catégorie C, contractuel, à temps non complet de 32/35 -ième.

| |
|---------------------------|
| Questions diverses |
|---------------------------|

Agents :

L'agent en service à la cantine a annoncé son départ prévu pour le 1er mars 2025. Un appel à candidature va être mise en place pour son remplacement.

L'agent technique arrive à terme de son CDD le 22 janvier. Suite à la demande de l'agent, le Conseil Municipal a approuvé la prolongation de son contrat jusqu'au 1er mars 2025. Une réunion de la commission du personnel est prévue pour janvier afin d'examiner le recrutement d'un nouvel agent technique qui viendra en aide à Loïc.

Lotissement Saint Roch :

Le lancement des travaux concernant les logements locatifs érigés par Allier Habitat débutera le 6 janvier 2025.

Réhabilitation :

Une étude d'évaluation des travaux pour le projet de réhabilitation de l'acquisition foncière située rue de l'Industrie a été réceptionnée. Il a été demandé de modifier le plan afin de diminuer le coût estimé des travaux.

Équipement mairie :

Les ordinateurs de la mairie sont vétustes et obsolètes. Ils ne peuvent plus gérer les logiciels de plus en plus importants. L'ensemble des ordinateurs sera remplacé début 2025. Des demandes de subventions seront faites pour limiter les coûts à charge de la commune.

Bâti :

Il a été constaté une propriété en mauvais état rue de l'industrie. Madame le Maire a rencontré le propriétaire qui souhaite vendre son bien. La commission des travaux souhaite visiter le bien pour faire une éventuelle proposition.

Vol :

Le sapin avec toutes les décorations qui l'accompagnaient, mis en place sur la commune, au rond-point en bas de la rue de l'Agriculture en direction de Moulins a été volé. Une plainte a été déposée.

Auberge du panier fleuri :

Un préavis de départ a été déposé par les propriétaires de l'Auberge du panier fleuri au 31 mai 2025. La commune est en recherche active d'un nouvel acquéreur pour assurer la continuité des services assurés.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 22 h 50.

Prochain Conseil municipal le jeudi 30 janvier 2025.